

LES BANCS DE RÉFLEXION

Mots clés : Coéducation – Régulation – Cour de récréation

Permettre à des enfants en dispute de quitter la zone conflictuelle pour prendre le temps de réfléchir aux manières productives qui s'offrent à eux de les dépasser.



FICHE DÉTAILLÉE

Le rôle des adultes n'est pas de trouver une issue aux conflits mais bien de les empêcher. Or, le réflexe premier de l'adulte présent sur une cour de récréation lorsqu'il est confronté à un conflit enfantin est souvent de tenter de le gérer en déterminant notamment les torts qui reviennent aux uns et aux autres.

Cette attitude est particulièrement énergivore et souvent également complètement contre-productive. Elle transmet en effet un message très ambigu à l'enfant selon laquelle l'adulte est présent sur la cour pour « régler les conflits et répartir le pouvoir entre les enfants et qu'il peut, à cette fin, être utilisé par l'élève autant que celui-ci le souhaite... » Résultat, la présence de l'adulte identifié pour régler les conflits tend paradoxalement à en multiplier le nombre en les accompagnant de phrases du style : « Madame, il m'a traité », « Monsieur il m'a dit un gros mot... » qui se constituent comme autant d'appels à intervenir en prenant parti et donc en confirmant la puissance de celui qui obtiendra le soutien de l'adulte. Cette manière de procéder « nourrit » ainsi les conflits et leur confère une signification ambiguë en donnant l'impression qu'il est possible, pour l'enfant qui les génère ou y participe, d'en obtenir un bénéfice secondaire.

Les conflits s'en trouvent généralement démultipliés et l'adulte qui cherche à les gérer y perd plus souvent qu'à son tour son latin tant leurs enjeux sont confus et portent, il faut bien en convenir, sur des objets ne présentant pas d'intérêt autre que celui de provoquer une nouvelle répartition du pouvoir entre les enfants...

L'humoriste Gad Elmaleh a, à cet endroit, ramassé dans une formule très parlante ce dont un adulte chargé de gérer un conflit de cour de récré ou de bac à sable prend rapidement conscience : « *parler avec un enfant – ou un adolescent –, c'est un peu comme parler avec un type bourré. Il ne comprend généralement pas ce qu'on veut de lui et s'explique dans un langage qui n'est compris que de lui-même et éventuellement de ses semblables.* » Ce faisant, il ne fait somme toute qu'affirmer dans un langage plus imagé et moins conceptuel ce que Piaget soutenait avant lui quand il prétendait que « les enfants ne possèdent pas les mêmes structures mentales que l'adulte... ». Dans un tel contexte, une dispute d'enfants s'assimile effectivement le plus souvent à une bagarre d'ivrognes dont le sens et la signification échappent le plus souvent à l'adulte.

Utilisé pour affirmer son pouvoir dans un rapport de domination, le conflit enfantin prend généralement pour objet tout et n'importe quoi. L'adulte perd ainsi généralement beaucoup de temps et d'énergie pour démêler un imbroglio sans fondement. Le rôle qu'il est amené à jouer n'est, dans cette optique, pas de trouver une voie de résolution à ce conflit mais bien d'en empêcher l'occurrence. Pour cela, il lui appartient de déclarer clairement **qu'il ne tolère pas de conflit sur le territoire qu'il contrôle et non pas de manifester implicitement qu'il est là pour gérer les conflits** quand ils surviennent ou éviter qu'ils ne dégèrent quand ils se développent.

Les bancs de réflexion montrent, pour transmettre clairement ce message, une très grande utilité. A chaque conflit, ébauche de conflit voire simulacre de conflit, les enfants concernés sont invités à y prendre place. Ils ne sont, ce faisant, ni punis ni sanctionnés mais sont priés de **quitter la zone conflictuelle et séparés l'un de l'autre pour prendre le temps de réfléchir au conflit et aux manières plus productives qui s'offrent à eux pour les dépasser.** Cela donne surtout l'opportunité de comprendre que le message : « les conflits ne sont pas tolérés sur la cour de récré ! » n'est pas seulement un souhait mais se concrétise dans la réalité. C'est pour cela que les bancs de réflexion sont généralement décorés dans des couleurs vives et que l'enfant invité à y prendre place peut continuer à parler avec d'autres et n'est pas « forcé » à réfléchir...

Par ailleurs, si le conflit a un retentissement émotionnel, l'enfant sera invité à l'évoquer dans le prochain espace de parole et, s'il a enfreint une loi (en frappant ou en tenant des propos racistes ou discriminatoires), disposera de l'opportunité de se choisir parmi les adultes un « porte-voix » qui donnera son explication lors du conseil d'éducation disciplinaire au cours duquel l'écart comportemental sera évoqué. C'est en cela que les « bancs de réflexion » s'assimilent à des outils didactiques qui prennent leur signification en regard du dispositif de prise en charge plus complet mis en place au sein de l'école pour prévenir les comportements et les conduites violentes entre élèves.

Il est à noter que ces débordements significatifs – émotionnels ou comportementaux – dont nous venons de faire état ne concernent, d’après nos observations, pas plus de huit pour cent des conflits. Pour les autres, la majorité en somme, l’impact émotif est souvent très limité et les comportements restent contenus dans des limites acceptables. Sporadiques et insignifiants, les conflits d’enfants les plus courants, perdant leur raison d’être dans les relations de domination étouffant donc dans l’oeuf en permettant aux adultes d’économiser une énergie pédagogique inutilement galvaudée dans la résolution de conflits sans intérêt et sans importance.

Par ailleurs, l’apprentissage de la Communication Non Violente (CNV) présente évidemment de ce point de vue un véritable intérêt... pour autant que l’on ne cherche pas à les transmettre au moment du conflit. En effet au moment de l’épisode conflictuel, les protagonistes – qu’ils soient enfants ou adultes – sont généralement obnubilés par leur quête de pouvoir et leur volonté d’infléchir l’autre... Leur enseigner à ce moment-là les règles communicationnelles qui leur permettent de contenir leur violence s’avère généralement contre-productif. L’un et l’autre ne sont ni prêts ni disposés à les entendre... Ce n’est qu’une fois la situation apaisée ou en dehors de tout épisode conflictuel, que les modalités positives de régulation communicationnelle peuvent être transmises.

Pour s’en convaincre, il suffit d’imaginer un couple en pleine scène de ménage qui verrait soudainement débarquer dans sa cuisine un thérapeute bardé des règles de communication non violentes qu’il entend transmettre pour faciliter une résolution du conflit. Les deux conjoints, pour le coup, parviendraient sans doute à s’entendre sur au moins un point : « il faut à tout prix évacuer ce psy encombrant et l’envoyer paître à mille lieues de notre territoire commun ! ».

C’est pour cela que l’apprentissage des règles de la communication-non-violente ne se réalise pas dans le feu du conflit mais dans des espaces apaisés où la communication peut sans peine être maîtrisée par l’adulte. Les **espaces de parole régulés** constituent à cet endroit un espace privilégié pour mettre ces règles en mouvement et les faire vivre par les enfants qu’elle concerne dans un lieu dédié au dialogue et à l’expression émotionnelle au sein du groupe au sein duquel la parole de chacun est non seulement libérée mais aussi protégée.

Les bancs de réflexion constituent une composante essentielle des cours régulés. Par son intermédiaire, l’espace récréatif est mis en relation avec l’ensemble des éléments du dispositif de préventions des violences visibles et invisibles tel que nous le concevons. En effet, outre le fait qu’il rend l’apparition de conflits impossible sur la cour, il permet une gestion à la fois plus complète et mieux ciblée de ceux-ci en différenciant la résolution de ceux qui, parce que les motifs qui les sous-tendent ont une réelle consistance, supposent d’être pris en charge dans des espaces adaptés et suffisamment outillés pour aborder les contenus émotionnels et/ou contenir les débordements comportementaux que ceux-ci ont pu provoquer.

Dans cette optique, les bancs de réflexion sont parfaitement adaptés pour faire le lien entre les règles qui sont d’application sur la cour, les normes qui se discutent en classe et les lois dont les dépassements imposent nécessairement une sanction institutionnelle. C’est pour cela que l’action de

poser deux (ou plusieurs) bancs de réflexions à des endroits précis de la cour constitue un signal fort qui concrétise la mise en projet global de l'école dans le domaine de la prévention des violences visibles et du harcèlement.

D'un point de vue pratique, ces bancs doivent dans la mesure du possible être suffisamment éloignés l'un de l'autre pour que les protagonistes du conflit ne soient plus en mesure de prolonger le contact et de maintenir la communication agressive. Ils gagnent également à être situés en bordure de la cour de façon à transmettre le message que les conflits et les disputes sont clairement déclarés « hors-jeu » de l'espace récréatif.

Signalons à cet endroit que certaines écoles ont mis en place des « **bancs de réconciliation** » qui fonctionnent partiellement de la même manière mais obligent, **contrairement aux bancs de réflexion, les enfants impliqués dans le conflit à s'asseoir sur le même banc à charge pour eux de trouver ensemble une voie de résolution à leur conflit.** Cette manière de procéder implique une plus grande disponibilité de l'adulte qui, à l'occasion, s'installera lui aussi, avec les enfants, sur le banc ou à sa proximité immédiate pour éviter que la relation conflictuelle ne reprenne sa forme agressive initiale. Les résultats de cette procédure sont particulièrement intéressants dans la mesure où les enfants se montrent particulièrement créatifs dans les techniques de médiation, de négociation ou de conciliation qu'ils mettent en oeuvre pour pouvoir reprendre le plus vite possible leur place dans l'espace récréatif.

A cet égard, il est intéressant de noter que les résultats produits par les bancs de réflexion sont à la fois particulièrement fulgurants et probants lorsque l'expérience est mise en place en maternelle. Les enfants se réconcilient à cet âge à une telle vitesse que ces bancs gagnent d'ailleurs à être enrichis d'un « arbre à bisous » en dessous duquel les petits peuvent sceller leur réconciliation en se distribuant des câlins. Cet arbre à bisous est évidemment moins efficace dès les premières années de primaire en raison du fait que de nombreux enfants, comprenant le bénéfice affectif qu'ils peuvent en tirer, entrent en conflit dans le seul but d'être envoyé sous l'arbre à bisous... L'expérience « arbre à bisous » est naturellement tout-à-fait à proscrire en secondaire sous peine de voir la fréquence des conflits croître de manière exponentielle en laissant au vénérable arbre le soin de couvrir des conduites et des attitudes qui bien évidemment deviennent inévitablement rapidement incontrôlables...

Bruno Humbeeck, psychopédagogue.

RÉFÉRENT
DE LA FICHE
Sciences de la
famille
UMONS